

# Décrets, arrêtés, circulaires

## MESURES NOMINATIVES

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

#### Décret du 14 janvier 2016 portant promotions et nominations dans la 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> section des officiers généraux

NOR : INTJ1600107D

Le Président de la République,  
Sur le rapport du Premier ministre, du ministre de l'intérieur et du ministre de la défense,  
Vu la Constitution, notamment son article 13 ;  
Le conseil des ministres entendu,

Décète :

#### GENDARMERIE NATIONALE

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Sont promus ou nommés dans la 1<sup>re</sup> section des officiers généraux :

*Au grade de général de division*

Pour prendre rang du 1<sup>er</sup> février 2016

M. le général de brigade Labbé (Michel, Hubert, Robert), maintenu dans ses fonctions.  
M. le général de brigade Poirier-Coutansais (Bruno, Marie, Emmanuel), maintenu dans ses fonctions.  
M. le général de brigade Rodriguez (Christian, Jean, François), maintenu dans ses fonctions.

*Au grade de général de brigade*

Pour prendre rang du 1<sup>er</sup> février 2016

M. le colonel Rio (Philippe, Robert, Daniel), maintenu dans ses fonctions.  
M. le colonel Cailloz (Thierry, Michel), maintenu dans ses fonctions.  
M. le colonel Reul (Philippe), maintenu dans ses fonctions.  
M. le colonel Taché (Jean-Jacques, Max), maintenu dans ses fonctions.  
M. le colonel Sauvegrain (Pierre, Jean), maintenu dans ses fonctions.

**Art. 2.** – Est nommé dans la 2<sup>e</sup> section des officiers généraux :

*Au grade de général de brigade*

Pour prendre rang du 1<sup>er</sup> février 2016

M. le colonel Bayard (Patrice, François, Yves).

**Art. 3.** – Le Premier ministre, le ministre de la défense et le ministre de l'intérieur sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 14 janvier 2016.

FRANÇOIS HOLLANDE

Par le Président de la République :

*Le Premier ministre,*  
MANUEL VALLS

*Le ministre de l'intérieur,*  
BERNARD CAZENEUVE

*Le ministre de la défense,*  
JEAN-YVES LE DRIAN